

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la
Commune de
LESCUN
Séance du 19 mai 2023

Nombre de Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Date de convocation : 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de Lescun, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Danielle GAY, Maire.

Présents : Mme GAY Danielle, Mme POMPIGNAC Maud, Mme CAUSSANEL Marlène, M. DRILHOLE Patrick, Mme ASSERQUET Françoise, Mme RACHOU Mégane, Mme LARRIEU Jacqueline, M. METZGER Vincent,
Absents : Mme LOPEZ Hélène, M. RACHOU Patrick,
Procurations : M. RACHOU Patrick à Mme RACHOU Mégane
Secrétaire de séance : Mme ASSERQUET Françoise

2023-D026 Objet - Convention de mise à disposition de parcelles communales à destination d'exploitation de ruchers en zone de montagne

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La Maire informe qu'un certain nombre de ruchers sont implantés sur des parcelles communales pour la production de miel de montagne.

Afin d'identifier les propriétaires des ruchers et de réglementer leur utilisation de parcelles communales, elle propose d'établir une convention entre apiculteurs et mairie.

Elle propose également une redevance (bacade) annuelle de 2€/ruche.

Oui l'exposé de la Maire, après lecture de la convention de mise à disposition de parcelles communales à destination de l'exploitation de ruchers en zone de montagne et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VALIDE la présente convention d'une durée de six ans avec tacite reconduction à la fin de la période.

AUTORISE la Maire à signer cette convention avec les apiculteurs

FIXE la redevance annuelle à 2€ par ruche, cette nouvelle bacade sera intégrée au tableau des bacades qui sont votées chaque année avant le budget.

Acte certifié exécutoire,
Danielle GAY
Maire

Po
Vob

